

► Où déposer la demande ?

La demande de la carte nationale d'identité et/ou de passeport est à déposer **uniquement sur rendez-vous** à l'adresse suivante :

Mairie de Buzançais
10, Avenue de la République
36500 Buzançais

Possibilité de prendre rendez-vous par téléphone au **02 54 84 19 33**

► Rappels et recommandations :

- Une fois le dossier déposé, la durée du traitement en préfecture peut varier en fonction de la demande.
- Pour des raisons de sécurité, tout titre non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit.
- Départ à l'étranger : vérifiez auprès de votre agence de voyage les spécificités liées à votre destination et consultez la rubrique « Conseils aux voyageurs », sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr>.

► Informations

Suivi des demandes :

<https://ants.gouv.fr/>

Liste des villes délivrant des passeports et cartes d'identités : <http://passeport.ants.gouv.fr>

Service associée / Où faire ma demande de passeport / CNI ?

Site officiel de la Ville de Buzançais :

www.buzancais.fr

► Votre rendez-vous

- Carte Nationale d'Identité
- Passeport

Le ____ / ____ / ____

à ____ / ____

- Durée **30 minutes**.
- En cas d'impossibilité de vous rendre au rendez-vous, merci de prévenir au **02 54 84 19 33**.
- Pour assurer normalement votre rendez-vous et celui des autres, nous vous remercions d'être ponctuel. Un retard de plus de 5 minutes peut entraîner son annulation ou son report.
- En cas de problème technique, votre rendez-vous est susceptible d'être reporté.
- La **présence du demandeur est obligatoire** au moment du dépôt et du retrait de titre.
- Un **mineur doit être accompagné** d'un de ses parents ou du parent qui en a la garde, ou du représentant légal.
- **Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**
- La remise de titre se fait également sur rendez-vous.



Vous avez besoin d'une
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
ou d'un **PASSEPORT** ?

